

■ Modifier

■ Insérer

■ Enlever

Article 24 – BIOLOGIE CLINIQUE

§ 1^{er}.

Sont considérées comme prestations qui requièrent la qualification de médecin spécialiste en biologie clinique (P) :

...

5/MICROBIOLOGIE

...

549850 549861 **Recherche de Clostridium difficile toxigène dans les selles** B 800
(Maximum 1) (Règle diagnostique 37)

...

Règles diagnostiques.

...

37

La prestation 549850 - 549861 ne peut être portée en compte à l'AMI que chez des personnes de plus de 2 ans, **sauf après transplantation.**

...